

Pourquoi organiser l'activité d'expertise au sein de mon agence immobilière

Public concerné

Tout professionnel de l'immobilier : responsable et collaborateur d'agence, agent commercial, personne souhaitant s'installer dans ce domaine

Prérequis

Aucun

Objectifs

Comprendre l'expertise en évaluation immobilière son fonctionnement et les techniques utilisées

Durée

1 jour - 7 heures

Programme détaillé

1. Qu'est-ce que l'Expertise en Evaluation Immobilière ?
 - * Pour qui ?
 - * Pour quoi ?
 - * A la demande de qui ?
2. La responsabilité des agents et autres professionnels de l'immobilier
 - * L'attestation de valeur
 - * L'obligation de moyen
 - * L'obligation de résultat ?
3. Organisation de l'Expertise en Evaluation immobilière en France (et en Europe)
 - * Experts de justice ou judiciaires
 - * Experts fonciers, agricoles et forestiers
 - * La RICS
 - * TEGoVA
 - * Les instituts
 - * Les compagnies ou organisations professionnelles
3. La Charte de l'Expertise en Evaluations Immobilières : Les prérequis au métier
 - * Le niveau d'études
 - * L'expérience professionnelle
 - * L'éthique
 - * La mission
 - * Le contrat

4. Principes de déroulement d'une expertise : technique
 - * La visite
 - * Le recueil des documents
 - * La rédaction : rechercher les informations
5. Méthodes d'évaluation : quelle méthode pour quel type de bien
 - * Méthode par comparaison
 - * Méthode par capitalisation / rendement
 - * Autres méthodes
6. La facturation
 - * La lettre de mission
 - * Le tarif
7. Echanges et questions diverses

Modalités pratiques

Modalités et délais d'accès (lieu/date) :
CCI Touraine le 29 novembre 2021

Tarif :

300€ net / stagiaire

Contact(s) :

Martine ROUSSEAU – 02 47 47 20 92

Martine.rousseau@touraine.cci.fr

Méthodes mobilisées :

Moyens pédagogiques : En présentiel avec un formateur qualifié. Mise en situation, étude de cas pratique, verbalisation des difficultés.

Moyens techniques : Salle de formation adaptée avec tableau et/ou paperboard et vidéoprojecteur. Un support de formation est remis au stagiaire

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'autoévaluation des acquis administré à l'issue de la formation : évaluation de la progression du stagiaire sur chaque objectif de la formation.

Accessibilité :

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter. Les personnes en situation de handicap moteur ont accès à nos formations. Nos locaux sont adaptés (porte d'accès, salles, sanitaires, ascenseur). Pour tout autre handicap, merci de nous recontacter pour évaluer avec vous la possibilité ou non de satisfaire à vos besoins (pédagogie, matériel, moyens techniques et humains).

Contact référent handicap : Virginie MENANTEAU – 02 47 47 20 67 – virginie.menanteau@touraine.cci.fr

Intervenant(s)

Monsieur Guillaume Philippon Expert Foncier et Agricole, Expert près la Cour d'Appel d'Orléans et des Cours Administratives d'Appel de Paris et Versailles Certifié REV et TRV par le Conseil Supérieur du Notariat, membre de l'IFEI de l'EEFIC et du COMEX de l'EEI. Chargé de formation continue notariale et d'enseignement de BTS à Bac +5.

Points forts

Connaissances théoriques et pratiques d'un professionnel
Réponses personnalisées à vos demandes particulières
Mise en œuvre immédiate et complète